

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES AGRICOLES ET
DE L'APPUI AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES

N° _____/21/MINADER/SG/DOPA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF PROFESSIONAL
AGRICULTURAL ORGANISATIONS
AND SUPPORT TO FARM ENTERPRISES

Yaoundé, le **10 JUN 2021**

00016

-COMMUNIQUE-

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural porte à la connaissance du public que la FAO par le truchement du Fonds spécial TELEFOOD dont la mission est de réduire le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde en mobilisant des ressources destinées à des projets de lutte contre la faim et à sensibiliser l'opinion publique à la faim dans le monde, appuie au financement de micro-projets à hauteur de 5 000 000FCFA (par micro-projet) sur la Production végétale (céréales, racines et tubercules, légumes, fruits et autres, en particulier agroforesterie, petite irrigation, apiculture, agro-industries), le petit élevage (poulets, oies, canards, pintades, lapins, petits ruminants, porcs) et la Production halieutique (petite pisciculture et amélioration de la pêche artisanale).

CONDITIONS A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés dans les Délégations Départementales de l'Agriculture et du Développement Rural du lieu d'implantation du projet **au plus tard le 20 Juillet 2021** pour acheminement à la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles et de l'Appui aux Exploitations agricoles.

Ces dossiers comprendront :

1. Un document de projet agropastoral sous le canevas FAO (adjoindre la copie électronique du document de projet);
2. Une photocopie de l'ONG, association, GIC ou UGIC, ou coopérative ;
3. Une garantie foncière (titre foncier, certificat de donation ou de vente, procès-verbal de tenue de palabre, contrat de location ou attestation de l'autorité traditionnelle, etc.)
4. Un plan de localisation du projet ;
5. Une attestation de faisabilité du projet assorti de l'avis motivé d'un des responsables locaux (Chefs de Poste Agricole, Délégué d'Arrondissement, Délégué Départemental).

Les fiches de candidature relatives au financement TELEFOOD seront retirées auprès des délégués régionaux du MINADER à titre informatif.

Pour toute information complémentaire contacter le 699.22.52.62

